

COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS REGIONALES

Au cours du deuxième semestre de 1960, l'AIEA a conclu officiellement des accords de coopération avec deux organisations régionales qui s'occupent des applications pacifiques de l'énergie atomique. Ce sont l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire (ENEA) et la Commission inter-américaine de l'énergie nucléaire (CIEN). Bien que l'activité principale de ces deux organisations diffère à maints égards de celle de l'AIEA, il n'en existe pas moins de nombreuses questions d'intérêt commun.

L'ENEA, créée le 17 septembre 1957 par décision du Conseil de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), groupe les 18 Etats membres de l'OECE. Tous ces Etats, à l'exception de l'Irlande, sont également Membres de l'AIEA.

L'AIEA et l'ENEA ont des intérêts communs dans plusieurs domaines où la seconde a déployé son activité : santé et sécurité, irradiation des aliments, cours de formation, responsabilité civile, garanties, problèmes économiques que pose l'énergie d'origine nucléaire. L'aspect le plus important de l'activité de l'ENEA est peut-être la mise en oeuvre de trois entreprises communes de recherche et de développement : la création de la Société européenne pour le traitement chimique des combustibles irradiés, qui construit une usine en Belgique; le projet HALDEN, qui a conduit à la mise en service en Norvège d'un réacteur expérimental à eau bouillante; le projet DRAGON, qui prévoit la construction et l'exploitation au Royaume-Uni d'un réacteur expérimental à haute température, refroidi par un gaz.

Etant donné ces intérêts communs, l'AIEA et l'ENEA n'ont pas tardé à entretenir officieusement des relations de travail, à l'échelon des secrétariats, à échanger des renseignements et des documents et à assurer leur représentation réciproque à leurs réunions et conférences.

Accord avec l'ENEA

En mars 1960, l'ENEA a proposé à l'AIEA de négocier un accord formel en vue d'élargir cette coopération et de lui donner un caractère officiel. Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a approuvé cette proposition et, en juin 1960, a accepté le texte de l'accord proposé. Cet accord est entré en vigueur en septembre 1960, après avoir été approuvé par la Conférence générale de l'AIEA et le Conseil de l'OECE. Aux termes de l'accord, l'AIEA et l'ENEA "agiront en coopération étroite et se consulteront régulièrement en ce qui concerne les questions présentant un intérêt commun".

Parmi les formes de coopération envisagées, on peut citer : l'échange de renseignements et de documents; l'établissement de relations de travail étroites entre les deux secrétariats; la mise en commun de personnel, matières, services, équipement et installations; la représentation réciproque aux réunions.

En novembre 1960, M. Sterling Cole, Directeur général de l'AIEA, a assisté à une réunion du Comité de direction de l'ENEA à Paris et a signé avec M. Pierre Huet, Directeur de l'ENEA, le protocole relatif à l'entrée en vigueur de l'accord. Répondant aux paroles de bienvenue du Président du Comité de direction, M. Cole a souligné que si les deux organisations avaient en principe les mêmes buts, leurs méthodes de travail étaient inévitablement différentes. En effet, a-t-il dit, l'ENEA dessert un groupe de pays relativement homogènes, alors qu'un des traits distincts de l'AIEA est justement le nombre et la diversité de ses Membres. L'AIEA s'efforce donc surtout de faciliter à l'échelon mondial l'échange des connaissances théoriques et techniques, d'octroyer une assistance technique et de fournir des matières brutes et de l'équipement, alors que l'ENEA est en mesure d'encourager la construction par plusieurs pays de vastes installations industrielles et d'usines pilotes. M. Cole a également fait remarquer qu'il importait d'harmoniser les règlements et procédures appliqués à l'échelon régional et à l'échelon international en matière de santé et de sécurité, domaine dans lequel les deux organisations ont pris d'importantes initiatives.

Accord avec la CIEN

La CIEN a été créée le 22 avril 1959 par décision du Conseil de l'Organisation des Etats américains (OEA). En font partie les 20 Etats de l'Amérique latine - dont 16 sont Membres de l'Agence - et les Etats-Unis d'Amérique.

La négociation de l'accord de coopération entre l'AIEA et la CIEN a suivi sensiblement le même cours que celle de l'accord entre l'AIEA et l'ENEA. Les deux organisations ont tout d'abord entretenu des relations officieuses et, à ce stade, la CIEN a fourni une aide appréciable à l'Agence pour certaines activités menées en Amérique latine, telles que l'organisation de cours de formation et de missions d'assistance technique. La CIEN a, en outre, invité l'AIEA à envoyer des observateurs à ses réunions, notamment aux deuxième et troisième colloques interaméricains sur les applications de l'énergie nucléaire, et elle



Signature de l'accord entre l'AIEA et l'ENEA. De gauche à droite: M. Pierre Huet, Directeur de l'ENEA, le Professeur Léandre Nicolaidis, président du Comité de direction de l'ENEA, et M. Sterling Cole, Directeur général de l'AIEA

a fait connaître les travaux de l'AIEA en leur réservant une place dans son bulletin d'information technique. De son côté, l'AIEA a invité la CIEN à envoyer des observateurs à diverses réunions, notamment aux troisième et quatrième sessions de la Conférence générale.

C'est la CIEN qui a fait les premières démarches, en juin et juillet 1960, en vue de donner un caractère officiel à cette coopération. En septembre 1960, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a soumis un projet d'accord qui a été approuvé par la Conférence générale au cours du même mois. Cet accord est entré en vigueur en décembre 1960, après avoir été approuvé par le Conseil de l'OEA.

L'accord entre l'AIEA et la CIEN est en quelque sorte le parallèle de l'accord entre l'AIEA et l'ENEA, qui en fait lui a servi de modèle. Il a été officiellement signé à Washington le 22 décembre par M. Cole, Directeur général de l'AIEA, et M. Jesse Perkinson, Secrétaire exécutif de la CIEN.

LES RADIOISOTOPES DANS L'ETUDE DES MALADIES TROPICALES

Si les radioisotopes ont encore un intérêt quelque peu limité dans le traitement des maladies, ils sont d'ores et déjà devenus indispensables dans maints domaines de la recherche et du diagnostic. La diversité des études que l'on peut faire à l'aide des radioisotopes s'accroît sans cesse; dans bien des cas, les résultats ainsi obtenus ont permis de consolider les bases des connaissances médicales.

Des experts de 15 pays se sont réunis à Bangkok, du 12 au 16 décembre 1960, pour un colloque qui devait permettre un échange de renseignements et d'idées sur l'emploi des radioisotopes dans l'étude des maladies endémiques et tropicales. Il ressort des discussions qui ont eu lieu à cette réunion - organisée conjointement par l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale de la santé - que les radioisotopes ont permis aux médecins d'arriver à une meilleure compréhension de la nature et des causes de diverses maladies qui sévissent dans les régions tropicales. Les participants ont eu l'impression que cette meilleure compréhension allait fortement contribuer à enrayer ces maladies.

Carences alimentaires

Parmi les graves problèmes sanitaires qui se posent dans les régions tropicales, il convient de signaler les maladies qui sont dues à une alimenta-

tion insuffisante ou défectueuse. Cependant, le rapport exact entre les carences alimentaires et certains troubles de l'organisme n'est pas toujours très clair. Ainsi - comme cela a été expliqué par M. G.R. Wadsworth, de l'Organisation mondiale de la santé - on peut, en augmentant les quantités de vitamine A absorbées, empêcher chez les enfants la cécité permanente qui peut résulter de la malnutrition des femmes enceintes, mais on sait fort peu de choses du rôle que cette vitamine joue dans les tissus et, notamment, des autres troubles importants qui pourraient résulter de cette carence. A présent, les recherches au moyen des radioisotopes peuvent jeter une lumière nouvelle sur ces problèmes. Elles permettront également de déterminer les facteurs alimentaires auxquels pourraient être dues les affections hépatiques, ou de définir le rapport entre la nutrition et l'infection.

A. S. McFarlane (Royaume-Uni) a cité des cas où l'emploi des radioisotopes dans l'étude des déficiences protidiques avait permis d'élucider la nature des réserves protidiques animales. D. L. Mollin (Royaume-Uni) a traité de l'utilisation du cobalt et de l'hydrogène radioactifs dans l'étude des carences de vitamine B₁₂ et d'acide folique; il a expliqué comment le recours à ces substances permettait d'établir si la carence était due à une mauvaise absorption et, dans l'affirmative, de déterminer la nature du défaut qui en est la cause.